

*COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ORNE
DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER*

*8 Rue Camille Violant
61000 – ALENCON*

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2023

**In Extenso
Orne**

**30 Rue d'Alençon
CONDE SUR SARTHE
BP 321
61009 ALENCON CEDEX**

In Extenso

Comité Départemental de l'Orne de la Ligue Nationale Contre le Cancer

Association

Siège social : 8 Rue Camille Violant

61000 – ALENCON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Membres du Comité,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité Départemental de l'Orne de la Ligue Nationale Contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 20 mars 2024.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres du Comité sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

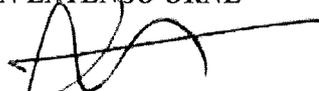
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

ALENCON, le 26 mars 2024
Le commissaire aux comptes
IN EXTENSO ORNE



Hervé MARIE

ANNEXE

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2023	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	212 525.82	(98 254.28)	114 271.54	113 909.61
Terrains				
Constructions	187 988.77	(74 832.90)	113 155.87	113 428.67
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	24 537.05	(23 421.38)	1 115.67	480.94
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	212 525.82	(98 254.28)	114 271.54	113 909.61
STOCKS et EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES				
CRÉANCES	33 167.27		33 167.27	51 094.37
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	33 167.27		33 167.27	51 094.37
Legs et donations en cours de réalisation				
TRÉSORERIE	556 011.56		556 011.56	566 044.24
Valeurs mobilières de placement	50 015.30		50 015.30	50 000.00
Disponibilités	505 996.26		505 996.26	516 044.24
Charges constatées d'avance	1 281.20		1 281.20	1 791.01
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	590 460.03		590 460.03	618 929.62
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	802 985.85	(98 254.28)	704 731.57	732 839.23
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

CERTIFIÉLe Commissaire
aux Comptes

BILAN PASSIF		Exercice au 31/12/2023	Exercice au 31/12/2022
Fonds propres sans droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles		520 994.37	420 858.29
Réserves pour projet de l'entité		200 000.00	172 766.60
Autres réserves		320 994.37	248 091.69
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice			
		(12 496.87)	100 136.08
Situation nette (sous total)			
		508 497.50	520 994.37
Fonds propres consommables			
Fonds propres consommables			
Fonds associatifs résultat / contrôle de tiers financeurs			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
FONDS PROPRES - TOTAL I		508 497.50	520 994.37
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			4 003.78
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II			4 003.78
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		10 040.00	8 966.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III		10 040.00	8 966.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS			
DETTES			
DETTES		186 194.07	198 875.08
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		29 931.95	28 442.29
Dettes des legs et donations			
Dettes sociales		25 235.42	18 786.39
Dettes fiscales		519.00	541.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		130 507.70	151 105.40
Legs et donations en cours de réalisation			
Produits constatés d'avance			
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV		186 194.07	198 875.08
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		704 731.57	732 839.23

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	14 480.00	15 568.00	(1 088.00)	-6.99 %
Ventes de biens et services	10 422.51	7 862.27	2 560.24	32.56 %
Ventes de biens	8 206.51	5 987.13	2 219.38	37.07 %
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	2 216.00	1 875.14	340.86	18.18 %
dont parrainages	300.00	1 610.00	(1 310.00)	-81.37 %
Concours publics et subventions d'exploitation	65 825.00	58 965.00	6 860.00	11.63 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	187 086.97	194 982.70	(7 895.73)	-4.05 %
Dons manuels	175 855.00	190 774.79	(14 919.79)	-7.82 %
Mécénats	11 231.97	4 207.91	7 024.06	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières reçues	122 797.61	235 129.50	(112 331.89)	-47.77 %
Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges	1 990.80	1 463.54	527.26	36.03 %
Utilisations des fonds dédiés	4 003.78	23 076.90	(19 073.12)	-82.65 %
Autres produits	368.79	282.15	86.64	30.71 %
PRODUITS D'EXPLOITATION	406 975.46	537 330.06	(130 354.60)	-24.26 %
Achats de marchandises	5 656.35	3 268.13	2 388.22	73.08 %
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	124 496.62	114 834.79	9 661.83	8.41 %
Aides financières	153 502.96	197 711.01	(44 208.05)	-22.36 %
Impôts, taxes et versements assimilés	3 506.05	3 282.65	223.40	6.81 %
Salaires et traitements	83 563.04	70 999.16	12 563.88	17.70 %
Charges sociales	28 486.33	24 539.77	3 946.56	16.08 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 615.82	6 464.39	1 151.43	17.81 %
Report en fonds dédiés		4 003.78	(4 003.78)	
Autres charges	17 830.29	16 250.56	1 579.73	9.72 %
CHARGES D'EXPLOITATION	424 657.46	441 354.24	(16 696.78)	-3.78 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(17 682.00)	95 975.82	(113 657.82)	
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	5 185.13	4 199.60	985.53	23.47 %
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen				
PRODUITS FINANCIERS	5 185.13	4 199.60	985.53	23.47 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés		39.34	(39.34)	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme				
CHARGES FINANCIÈRES		39.34	(39.34)	
RÉSULTAT FINANCIER	5 185.13	4 160.26	1 024.87	24.63 %

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(12 496.87)	100 136.08	(112 632.95)	
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	412 160.59	541 529.66	(129 369.07)	-23.89 %
TOTAL DES CHARGES	424 657.46	441 393.58	(16 736.12)	-3.79 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	(12 496.87)	100 136.08	(112 632.95)	
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	8 380.80	13 313.20	(4 932.40)	-37.05 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	8 380.80	13 313.20	(4 932.40)	-37.05 %
Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole	8 380.80	13 313.20	(4 932.40)	-37.05 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	8 380.80	13 313.20	(4 932.40)	-37.05 %
NON AFFECTÉS				

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association « Ligue Nationale Contre le Cancer », Comité de l'ORNE fondée le 7 décembre 1983, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer et ses Comités Départementaux exercent quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

Ligue Contre le Cancer – Comité de l'Orne-Annexe aux comptes annuels – Exercice clos au 31/12/2023

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Les travaux liés aux infiltrations d'eau dans la cloison du bureau du rez-de-chaussée ont été réalisés en 2023 et pris en charge par l'assurance (1 618,56€).
- Les travaux (réalisation d'une dalle de béton et réparation d'un mur en briques) dans le garage ont été réalisés en 2023.

Mentionner également les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice susceptibles d'avoir une influence significative sur le patrimoine ou la situation financière de l'association.

Néant

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.
- Les dossiers ouverts au 31 décembre, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistant, ou encore ne comportant pas de quote-part.
Pour les dossiers d'assurances vie, il ne sera pas comptabilisé de montant en hors bilan du fait que la Ligue ne dispose de la clause bénéficiaire qu'après l'encaissement.
Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.
- Pour les dossiers de « Quasi usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro. En conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

(

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	205 622,07	6 903,75		212 525,82
Total	205 622,07	6 903,75	0,00	212 525,82

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	6 903,75	0
Travaux Garage Andrieu	5 775,25	
ordinateur	1 128,50	
Immobilisations financières	0,00	0
→ ...		
→ ...		
Total	6 903,75	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles Amort.Immobilisations corporelles Amort.Immobilisations financières	91 712,46	6 541,82		98 254,28
Total	91 712,46	6 541,82	0,00	98 254,28

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	0	0	0	NEANT

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023

Rubriques	Montant soucript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail:			
- Véhicule			
- Matériel de bureau			
- Autres			
...			
Total	0	0	NEANT

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

3.1.7 Stocks : NEANT

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé → Autres immobilisations financières		0	
Actif circulant et charges d'avance → Créances clients et comptes rattachés		0	
→ Autres Créances	33 167,27	33 167,27	
→ Créances reçues par legs ou donations		0,00	
→ Charges constatées d'avance	1 281,20	1 281,20	
Total	34 448,47	34 448,47	0

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	NEANT

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations	50 000,00	49 266,52			
Bons du trésor	15,30	15,30			
Autres valeurs mobilières					
Total	50 015,30	49 281,82	0	0	0

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2023	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	39 355,33	
Livrets et comptes épargne	454 579,92	3 785,13
Comptes à terme		
Total	493 935,25	3 785,13

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Fournisseurs débiteurs		
Dons à recevoir du siège	10 176,33	8 878,10
legs à recevoir du siège		34 785,62
Créances clients et comptes rattachés		
→		
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
Produits à recevoir	22 990,94	7 430,65
→		
→		
→		
→		
Disponibilités		
Total	33 167,27	51 094,37

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
SGO Fournitures de bureau	863,60	984,57
Pages jaunes Solocal	417,60	417,60
CD76 octobre rose		388,84
...		
...		
Total	1 281,20	1 791,01

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2023		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2023	
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise										
→ Fonds statutaires										
→ Fonds de réserve générale										
→ Fonds de réserve missions sociales										
→ Legs et donations avec contrepartie										
Fonds propres avec droit de reprise										
Ecart de réévaluation										
Réserves	420 858,29	38 920,12	100 136,08						520 994,37	
Report à nouveau										
Excédent ou déficit de l'exercice							12 496,87			
Subventions d'investissement										
Provisions réglementées										
Total	420 858,29	38 920,12	100 136,08	38 920,12	0,00	0,00	12 496,87	45 992,19	508 497,50	

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du Public :		18 314,39	4 003,78	0,00	4 003,78	0
Calendrier Perche Rose	2017	18 314,39	4 003,78		4 003,78	0,00
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Dons"		18 314,39	4 003,78	0,00	4 003,78	0,00
Sous-Total "Legs"		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contributions financières d'autres organismes		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
→ ...						
→ ...						
Total		18 314,39	4 003,78	0,00	4 003,78	0,00

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	8 966	1 074		10 040
→				
Total	8 966	1 074	0	10 040

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0,00		
→ à plus de 1 an à l'origine		0,00		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 931,95	29 931,95		
Dettes des legs ou donations		0,00		
Dettes fiscales et sociales	25 754,42	25 754,42		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0,00		
Autres dettes	130 507,70	130 507,70		
Produits constatés d'avance		0,00		
Total	186 194,07	186 194,07	-	-

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes fiscales :	0	0
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	25 754,42	19 327,39
→ Urssaf/ Pôle emploi	12 660,00	8 815,00
→ Caisse de retraite	2 988,02	1 801,54
→ Caisse de prévoyance	2 890,40	2 101,85
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	4 525,00	4 101,00
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	2 172,00	1 967,00
→ Prélèvement à la source	519,00	541,00
Total	25 754,42	19 327,39

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	20 815,12	23 092,07
Factures non parvenues	20 815,12	23 092,07
...		
...		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0,00	0,00
...		
...		
Dettes des legs et donations :	0,00	0,00
...		
Autres dettes :	130 507,70	151 105,00
Dettes subvention de recherche	125 000,00	147 000,00
Autres charges	5 507,70	4 105,00
	0,00	0,00
Total	151 322,82	174 197,07

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

REPORTING - COMITÉ DE L'ORNE		Décembre 2023		Décembre 2022	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
EMPLOIS					
CHARGES PAR DESTINATION					
1. MISSIONS SOCIALES		322 800,28	312 508,58	346 492,17	336 218,57
1.1 Réalisées en France		322 800,28	312 508,58	346 492,17	336 218,57
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme		191 339,90	181 048,20	170 858,02	160 584,42
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France		131 460,38	131 460,38	175 634,15	175 634,15
1.2 Réalisées à l'étranger					
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme					
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		50 852,92	44 031,14	48 427,31	44 853,56
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		50 792,92	49 971,14	48 427,31	44 853,56
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		60,00	60,00		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		49 930,26	32 054,47	42 470,32	23 570,17
3.1 Frais d'information et de communication		396,00	396,00	160,80	160,80
3.2 Frais de fonctionnement		48 192,81	30 317,02	40 977,77	22 077,62
3.3 Autres charges		1 341,45	1 341,45	1 331,75	1 331,75
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		1 074,00	1 074,00		
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES					
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE					
TOTAL CHARGES		424 657,46	389 668,19	441 393,58	408 646,08
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-12 496,87		100 136,08	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		Décembre 2023		Décembre 2022	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION					
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		4 233,60	4 233,60	6 706,40	6 706,40
Réalisées en France		4 233,60	4 233,60	6 706,40	6 706,40
Réalisées à l'étranger					
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		3 179,52	3 179,52	6 474,00	6 474,00
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		967,68	967,68	132,80	132,80
TOTAL		8 380,80	8 380,80	13 313,20	13 313,20

REPORTING - COMITÉ DE L'ORNE		Décembre 2023		Décembre 2022	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
RESSOURCES					
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC					
1.1 Cotisations sans contrepartie		-339 672,22	-339 672,22	-439 360,56	-439 360,56
1.2 Dons, legs et mécénat		-14 480,00	-14 480,00	-15 568,00	-15 568,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-187 086,97	-187 086,97	-194 982,70	-194 982,70
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC					
2.1 Cotisations avec contrepartie		-2 659,59	-2 659,59	-228 809,86	-228 809,86
2.2 Parrainage des entreprises		-300,00	-300,00		
2.3 Contributions financières sans contrepartie					
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		-2 359,59	-2 359,59		
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS					
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		-65 825,00	-65 825,00	-58 965,00	-58 965,00
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		-4 003,78	-4 003,78	-128,74	-128,74
TOTAL		-412 160,59	-412 160,59	-541 529,66	-447 566,20

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		Décembre 2023		Décembre 2022	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC					
Bénévolat		-8 380,80	-8 380,80	-13 313,20	-13 313,20
Prestations en nature		-8 380,80	-8 380,80	-13 313,20	-13 313,20
Dons en nature					
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC					
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE					
Prestations en nature					
Dons en nature					
TOTAL		-8 380,80	-8 380,80	-13 313,20	-13 313,20

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à 0 €

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Total pays X	0
Total pays Y	0
Total pays Z	0
Total	NEANT

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
Vente dont revue Vivre	8 206,51	6 047,13
Quote part de la générosité d'autres entités dont les legs	122 797,61	218 357,99
revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
Récupération et autres ventes	1 916,00	205,14
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
Revenus financiers	5 185,13	4 199,60
→ ...		
Total	138 105,25	228 809,86

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Ventes de marchandises ou de prestations de services	368,79	282,15
Transfert de charges	1 990,80	1 334,80
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	2 359,59	1 616,95

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »
Ligue Contre le Cancer – Comité de l'Orne-Annexe aux comptes annuels – Exercice clos au 31/12/2023

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		128,74
Total	NEANT	128,74

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		15 000,00
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	4 003,78	8 076,90
Total	4 003,78	23 076,90

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance. Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement :

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyer, salaires ...) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie et garde un caractère permanent. Cette méthodologie a été validée par le Conseil d'Administration du 8 juillet 2021 concernant les charges suivantes :

- . Amortissements des locaux
- . Eau, électricité et gaz
- . Entretien, ménage, réparation et maintenance des locaux,
- . Assurance des locaux et de la voiture
- . Taxes foncières
- . Location du photocopieur

En fonction des surfaces occupées pour chaque mission :

4100 Fonctionnement : 18,6%
B800 Actions de prévention : 12,9%
B110 Tabac : 13%
A214 Sophrologie : 9,11%

A800 Aide aux malades : 14,8%
B210 Interventions dans les écoles : 13%
A212 Socio-esthétique : 9,48%
B400 information du public : 9,11%

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Déplacement et réceptions	8 494,13	2 054,34	1 999,46	12 547,93
Assurance	1 162,77		180,23	1 343,00
Electricité et eau	4 035,03		922,12	4 957,15
Téléphone	1 952,32		488,09	2 440,41
Affranchissement	276,74	20 660,28	1 017,13	21 954,15
Honoraires et sous-traitance+location+prest	39 563,66	19 209,65	6 529,26	65 302,57
Fournitures et entretien	11 353,24	1 099,24	3 498,93	15 951,41
Total	66 837,89	43 023,51	14 635,22	124 496,62

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Concernant les salariés, voici la méthode d'affectation :

- . Secrétariat et comptabilité : 50% au fonctionnement, 30% aux actions pour les malades et 20% à l'information du public,
- . Prévention et dépistage : 100% réparti en fonction du temps passé
- . Aide aux malades dans les familles de malades : 100% à l'aide aux malades,
- . Sophrologie : 100% à la sophrologie

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Actions pour les malades	40 553,16	36 606,61
Actions d'information, de prévention et de dépistage	43 341,65	36 777,32
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs		
Frais de fonctionnement (dont communication)	28 154,56	22 155,00
Total	112 049,37	95 538,93

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2023	2022
Actions pour les malades	114 506,78	107 077,94
Actions d'information, prévention,dépistage	69 886,26	57 748,12
Actions de formation	171,54	159,82
Actions de recherche	6 260,71	5 392,68
Actions autres	514,61	479,46
Total	191 339,90	170 858,02
Versement à d'autres organismes	2023	2022
Actions pour les malades	11 991,00	15 197,50
Actions d'information, prévention,dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	119 469,38	160 436,65
Actions autres		
Total	131 460,38	175 634,15

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2023	2022
Frais d'information et de communication	396,00	160,80
Frais de gestion	42 945,57	36 009,21
Formation	0,00	52,18
Impôts et taxes	615,71	601,25
Cotisation statutaire	4 631,53	4 315,13
Charges financières	124,67	160,74
Dotations aux amortissements	1 216,78	1 171,01
Total	49 930,26	42 470,32

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés	0	4 003,78
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	NEANT	4 003,78

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

Ligue Contre le Cancer – Comité de l'Orne-Annexe aux comptes annuels – Exercice clos au 31/12/2023

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2023	2022
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x 1,5 Tarif négocié	8 380,80	13 313,20
Total		8 380,80	13 313,20

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD



TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Réalisées en France		Missions sociales Réalisées à l'étranger		Frais de recherche de fonds		Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Générosité du public	Autres ressources				
Achats de marchandises	1273,32				4 383,03					5 656,35
Variation de stock	66 837,89				42 963,51					124 496,62
Autres achats et charges externes	22 042,58	131 460,38			187,15					153 502,96
Aides financières	2 703,19									3 506,05
Impôts, taxes et versement assimilés	63 772,91									83 563,04
Salaires et traitements	20 121,90									28 486,33
Charges sociales	5 325,04									7 615,82
Dotations aux amortissements et dépréciations							1074,00			
Dotations aux provisions										
Report en fonds dédiés	9 263,07				3 259,23					17 830,29
Autres charges										
Charges financières										
Charges exceptionnelles										
Participations des salariés aux résultats										
Impôt sur les bénéfices										
TOTAL	191339,90	131460,38	0,00	0,00	50792,92	60,00	1074,00	0,00	0,00	424657,46

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services	4 233,60		3 179,52	967,68	4 147,20
Personnel bénévole					
TOTAL	4 233,60	0,00	3 179,52	967,68	4 147,20

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2023
Contrôle légal des comptes Autres missions	5 169,08
Total	5 169,08

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2023
Produits exceptionnels	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	NEANT
Charges exceptionnelles	
→ à détailler ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	NEANT

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

 061 - COMITÉ DE L'ORNE	Décembre 2023	Décembre 2022
EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES	312 508,58	336 218,57
1.1 Réalisées en France	312 508,58	336 218,57
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	181 048,20	160 584,42
Actions en direction des malades, des proches et étbs de santé	114 506,78	107 077,94
Aménagement au sein des étbs de santé	1 500,00	
<i>Soins de supports</i>	113 006,78	107 077,94
Soins de support soutien psychologique	12,00	
Soins de support soutien esthétique	14 780,84	12 933,26
Soins de support autres	17 367,03	21 611,46
Information, orientation	16,00	122,00
Secours financiers aide à domicile	56 338,38	49 253,26
Fonctionnement de la mission	24 492,53	23 157,96
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public	59 594,56	47 474,52
<i>Prévention primaire</i>	34 926,81	28 218,61
Prévention primaire tabac	34 448,09	27 898,61
Tabac précarité	2,00	4,00
Prévention primaire soleil	395,72	153,00
Prévention primaire alimentation	72,50	163,00
Prévention activités physiques	8,50	
Concours scolaire	24,40	41,50
Agenda scolaire et outils pédagogiques	24,00	42,00
Clap Santé	1 171,81	1 283,18
Dépistage cancer du sein	1 260,00	
Information du public	1 954,74	1 683,30
Vivre	164,51	203,37
Fonctionnement de la mission	20 068,29	16 002,56
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics	171,54	159,82
Fonctionnement de la mission	171,54	159,82
Actions de société et politique de santé	514,61	479,46
Actions internationales réalisées par l'organisme		
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	6 260,71	5 392,68
Autres dépenses de recherche	6 260,71	5 392,68
Actions de création-subvention-administration d'établissement		
Autres actions		
<i>Versements à d'autres organismes agissant en France</i>	131 460,38	175 634,15
Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé	11 991,00	15 197,50
Soins de support soutien psy		2 668,50
Soins de support activités physique	5 691,00	6 529,00
Subvt aux ass de malades ou d'anciens malades	1 000,00	1 000,00
EDT	5 300,00	5 000,00
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	119 469,38	160 436,65
<i>Programmes nationaux</i>	19 469,38	110 436,65
Contributions financières		32 000,00
Équipes labellisées		50 000,00
Adolescent face au cancer	35,00	
recherche clinique	19 434,38	28 436,65
<i>Programmes régionaux et départementaux</i>	40 000,00	50 000,00
Subvt de fonct Recherche fondamentale cognitive	40 000,00	50 000,00
Mission reversement legs		
Autres actions		
Actions de société et politique de santé		
1.2 Réalisées à l'étranger		
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		
<i>Versements à un organisme central ou d'autres organismes</i>		
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FOND	44 031,14	44 853,56
2.1 <i>Frais d'appel à la générosité du public</i>	43 971,14	44 853,56
Frais d'appel de dons	32 637,75	33 116,03
Frais d'appel des legs		118,32
Frais traitements des dons	8 992,64	8 735,47
Frais de traitements des legs		
Frais de campagne pour des dons en nature		
Achats pour manifestations et ventes	2 340,75	2 821,91
Achats pour ventes	2 340,75	2 821,91
Activités de récupérations		61,83
2.2 <i>Frais de recherche d'autres ressources</i>	60,00	
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades		
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép		
Frais de Recherche de Mécénat Formation		
Frais de Recherche de Mécénat Formation		

 061 - COMITÉ DE L'ORNE	Décembre 2023	Décembre 2022
EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades		
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép		
Concours ext-parrainage entp Formation		
Concours ext-parrainage entp Recherche		
Frais de recherche partenariat	60,00	
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	32 054,47	23 570,17
<i>3.1 Frais d'information et de communication</i>	<i>396,00</i>	<i>160,80</i>
Frais d'information et de communication externe	396,00	160,80
Frais d'information et de communication interne		
<i>3.2 Frais de fonctionnement</i>	<i>30 317,02</i>	<i>22 077,62</i>
Frais de gestion	25 069,78	17 109,06
Formation administrative		52,18
Impôts et taxes	615,71	601,25
Cotisation statutaire 10%	4 631,53	4 315,13
<i>3.3 Autres charges</i>	<i>1 341,45</i>	<i>1 331,75</i>
Charges financières	124,67	160,74
Dotations aux amortissements	1 216,78	1 171,01
Charges exceptionnelles		
TOTAL DES EMPLOIS	388 594,19	404 642,30
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	1 074,00	
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		4 003,78
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		38 920,12
TOTAL	389 668,19	447 566,20

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	4 233,60	6 706,40
Réalisées en France	4 233,60	6 706,40
Réalisées à l'étranger		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	3 179,52	6 474,00
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	967,68	132,80
TOTAL	8 380,80	13 313,20

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	-4 073,12	
=- Utilisation	4 003,78	8 076,90
=+Report		4 003,78
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	-8 076,90	-4 073,12

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

	061 - COMITÉ DE L'ORNE	Décembre 2023	Décembre 2022
RESSOURCES PAR ORIGINE CER		TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-339 672,22	-439 360,56
1.1 Cotisations sans contrepartie		-14 480,00	-15 568,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-187 086,97	-194 982,70
Dons manuels non affectés		-173 618,79	-186 692,82
Ventes de dons en nature			
Dons manuels non affectés		-173 618,79	-186 692,82
Dons manuels affectés		-2 236,21	-4 081,97
Legs, donations et assurances-vie non affectés			
Legs et autres libéralités non affectés			
Prod de cessions éléments actif immob s/legs			
VNC des immob cédées s/legs			
Repr déprec. actif reçus legs dest à être cédés			
Dot dépr actif reçus legs dest à être cédés			
Util fonds reportés aux legs et/ou donations			
Report en fonds liés aux legs et/ou donations			
Legs et autres libéralités affectés			
Legs et autres libéralités affectés			
Prod de cessions éléments actif immob s/legs			
VNC des immob cédées s/legs			
Repr dépréc. actif reçus legs dest à être cédés			
Dot dépr. actif reçus legs dest à être cédés			
Util fonds reportés aux legs et/ou donations			
Report en fonds liés aux legs et/ou donations			
Mécénat		-11 231,97	-4 207,91
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-138 105,25	-228 809,86
Manifestations		-3 654,90	-2 137,13
Ventes (dont abonnement à vivre)		-3 764,95	-3 850,00
Prestations et autres ventes			
Activités de récupération		-1 916,00	-205,14
Charges et Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		-786,66	-60,00
Autres produits affectés			
Produits financiers		-5 185,13	-4 199,60
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		-122 797,61	-218 357,99
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			-128,74
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		-4 003,78	-8 076,90
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP		-4 003,78	-8 076,90
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
TOTAL DES RESSOURCES		-343 676,00	-447 566,20
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		-45 992,19	
TOTAL		-389 668,19	-447 566,20

Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	318 611,50	273 395,57
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	-45 992,19	38 920,12
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP	-361,93	6 295,81
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	272 257,38	318 611,50

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-8 380,80	-13 313,20
Bénévolat		-8 380,80	-13 313,20
Prestations en nature			
Dons en nature			
TOTAL		-8 380,80	-13 313,20

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotations brute	Dotations à neutraliser
2011	Batiment	175 852,06				5 509,42	5 509,42
2015	Garage	3 489,86				263,34	263,34
2016	Chassis	2 871,60				114,87	114,87
2021	Ordinateur	1 105,14				368,38	368,38
2023	Ordinateur				1 128,50	125,39	125,39
2023	Travaux garage				5 775,25	160,42	160,42
	Total	183 318,66			6 903,75	6 541,82	6 541,82

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayants financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	11	301	0,180	5201,28
Bénévoles "administratifs" comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	1	40	0,0243	691,20
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales				
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc....				
Information dans le domaine de l'éducation à la santé, du dépistage,	17	126	0,08	2 177,28
Organisation de manifestations				
Communication, démarches auprès des médias				
prévention-dépistage	2	18	0,01	311,04
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)				
Quête sur la voie publique ou à domicile				
Démarches auprès des notaires, des entreprises...				
Total	31	485	0,294	8 380,80

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,28 € (nbre heure équivalent temps plein x 17,28 €), ou renseigné par le calcul de GABE

CERTIFIÉ
 Le Commissaire
 aux Comptes

5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	5	4 638	2,82
Personnel mis à disposition CES et/ou autres....			
Total	5	4 638	2,82

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	
6257 - Réceptions	Restauration	
...	...	
...	...	
...	...	
	Total	0

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 1810 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

In Extenso

**Comité Départemental de l'Orne
de la Ligue Nationale Contre le Cancer**
Siège social : 8 Rue Camille Violant
61000 - ALENÇON

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Membres du Comité,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvert à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention n°1 :

<i>Entités concernées :</i>	Comité Départemental de l'Orne de la Ligue Nationale Contre le Cancer et le Tennis club d'Alençon
<i>Personne concernée :</i>	Olivier TOUSSAINT, Président des deux structures sur 2023
<i>Nature, objet, modalités :</i>	Le comité a bénéficié d'un don de 2 500 € de la part du Tennis club d'Alençon dans le cadre de l'opération des balles roses.

In Extenso

Convention n°2 :

- Entités concernées :*** Comité Départemental de l'Orne de la Ligue Nationale Contre le Cancer et l'association Pat à Mat
- Personne concernée :*** Jacqueline ONFRAY, Présidente de l'association Pat à Mat et administratrice du comité
- Nature, objet, modalités :*** Le comité a bénéficié d'un don de 7 000 € de la part de l'association Pat à Mat.

ALENCON, le 26 mars 2024
Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO ORNE



Hervé MARIE